



Gabonais, père enfant français, mère française,

Par **breizhafrilandes**, le **23/07/2013** à **10:13**

Bonjour, rnrnJe suis gabonais, 28 ans résidant en France depuis 13 ans, cela fait 18 mois que je suis père. Sa mère est française et s'est barrée avec notre fils il y a 6 mois.rnrnJe me retrouve donc avec 2 combats à mener en terrain étranger (légalement car je me sens français: j'ai grandi ici, je suis tellement imprégné de la culture française depuis ma tendre enfance que je change d'accent quand je suis dans une région où j'ai longtemps vécu). rnrn2 combats: le droit de garde mon fils (ma merveille!) rnmalgré les kmrnrnEt le renouvellement de ma carte de séjour vie privée (j'avais pourtant demandé une carte de séjour travailleur).rnrnJe jure devant Dieu, ma faille, la sienne et tous ses ancêtres et les miens que j'essaie de m'occuper de mon fils malgré la distance car justement c'est mon fils et j'aime cette charge d'être Père dans tous les sens du terme!(mutuelle, livret, pension, vêtement, téléphone tous les jours)rnrnMa question Comment je dois faire pour que ma carte de séjour soit renouvelée? (déjà que je le vois peut-être alors si je suis expulsé ce n'est pas la peine !!! **merci**

Par **amajuris**, le **23/07/2013** à **10:59**

bjr, rnaviez-vous reconnu votre fils à l'état-civil ?nrsi oui, vous devez contacter le juge aux affaires familiales pour faire respecter vos droits de père.rnsi vous avez reconnu votre enfant français et que vous participez à (financièrement) à son entretien et à son éducation, vous pouvez demander un titre de séjour parent d'enfant français.rnrnextraire du lien: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml> rnrnParent d'enfant français:rnrnSi vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale.rnrnVous n'avez pas à présenter de visa.rnrnVous devez contribuer à

l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.rnrncdt

Par **breizhafrilandes**, le **23/07/2013** à **11:33**

Je l'ai reconnu évidemment, mais on est pas encore passé devant le juge et il faudrait que ça se fasse dans la régions où ils résident (sud-ouest) et moi je suis dans en bretagne.
rnrnparticipation à l'éducation: je lui parle au téléphone tous les mais l n'a que 18 mois, je ne vais pas lui offrir des légos techniques ...??rnPour le reste c'st moi qui paye sa mutuelle, j'envois une pension par mandat, je lui ouvert un livret vie dès sa naissance pour quand il sera plus grand et il a un compte en banque qui se renflou tous seul tous les mois

Par **onguiba**, le **27/07/2013** à **10:47**

bonjour,rnrnil faut bien garder toutes les preuves,comme quoi vous participer financièrement et autresrnrnle mieux serait de contacter un avocat,selon vos revenu vous pouvez avoir l'aide juridictionnel ou alors dans votre ville il doit surement avoir des permanences juridique gratuite.bon courage dans votre combat